

due, des immenses ressources de la confédération du Canada ?

En terminant, M. l'Orateur, je crois qu'il me sera permis de citer le dernier paragraphe de l'adresse à Son Excellence, et d'exprimer l'espoir que nos "délibérations seront éclairées par la Providence, et que notre sagesse et notre patriotisme pourront assurer la prospérité de la confédération et augmenter de toute manière le bien-être de ses populations."

M. CORBOULD: En me levant pour appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, j'apprécie hautement l'honneur que m'a fait le très honorable premier ministre en me demandant d'accepter cette tâche. Je comprends parfaitement mon peu d'aptitude pour remplir cet important devoir et je dois, par conséquent, réclamer l'indulgence des honorables membres de cette chambre, et attendre de leur générosité cette bienveillante indulgence qui est ordinairement accordée à tout député nouveau et sans expérience.

Je vois, dans le discours du trône, que Son Excellence a attiré l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur le fait que le gouvernement du Canada est désireux d'entamer des négociations pour étendre nos relations commerciales avec ce pays. Depuis trente-six ans, le Canada essaie d'obtenir un traité de commerce raisonnable avec les Etats-Unis. Je sais, M. l'Orateur, que le Canada était prospère sous le traité de 1854, et cela à un tel point, que le gouvernement américain a cru devoir rompre ce traité. Depuis lors, le Canada a toujours désiré négocier un traité basé sur des conditions semblables à celles contenues dans le traité de 1854, mais tous nos efforts ont été sans succès auprès de la part du gouvernement de Washington. Je crois, M. l'Orateur, que nous pouvons nous féliciter de la ferme attitude de notre gouvernement sur cette question, car tout en désirant négocier un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, le Canada n'a jamais voulu sacrifier, pour l'obtenir, notre indépendance et nos rapports avec la Grande-Bretagne.

Je suis certain, M. l'Orateur, que les députés des deux côtés de la chambre liront avec plaisir cette partie du discours de Son Excellence, dans laquelle il est dit que les différends d'un caractère international entre le Canada et les Etats-Unis vont être probablement réglés.

Quant à la question de la mer de Behring, c'est une question à laquelle la province où j'ai le plaisir de demeurer est peut-être plus intéressée que tout autre province de la confédération. Un montant considérable d'argent a été dépensé pour le maintien de la flotte de la Colombie-Anglaise, et il est certainement pénible pour les personnes engagées dans cette industrie de voir leurs bateaux et leurs fourrures enlevés, sans la moindre cause, par une puissance étrangère, sans pouvoir recourir à la force pour défendre leurs droits. La chambre et le peuple du Canada doivent savoir gré à ces hardis matelots du bon sens et de l'esprit de tolérance dont ils ont fait preuve, en attendant un règlement à l'amiable de cette question. J'ose donc espérer, M. l'Orateur, qu'avec cette perspective d'un prompt règlement de cette question, la chambre trouvera convenable d'adopter les projets qui seront proposés à ce sujet.

Quel que soit le projet qui nous sera soumis relativement à la juridiction de la cour d'Amirauté,

j'espère, avec l'honorable député qui a proposé l'adresse, que justice sera faite aux différentes provinces.

Je vois aussi avec un plaisir tout particulier que le gouvernement a l'intention de soumettre un projet pour simplifier et modifier la loi criminelle du pays. Il y a eu plusieurs dénis de justice, surtout dans les procédures faites devant les juges de paix et tout projet qui simplifierait la loi dans ce sens, serait bien accueilli de ceux qui sont chargés de l'administration de la justice dans les districts ruraux, où il est difficile d'obtenir des livres et des conseils légaux.

Un des projets les plus importants promis dans le discours de Son Excellence, est celui qui a trait aux rivages du Canada. J'espère que l'on donnera aux provinces la propriété de ces rivages, afin qu'elles puissent avoir le contrôle et la direction des explorations qui seront, avant longtemps, d'une nécessité absolue. A moins que ces rivages ne soient placés sous la juridiction des provinces, il s'élèvera, j'en suis sûr, un grand nombre de difficultés et les décisions rendues pourront ne pas être toujours satisfaisantes.

Je remarque que Son Excellence a fait allusion à certains amendements qui seront proposés aux actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest. Il est à espérer que les lois promises régleront d'une manière efficace la question des liqueurs, car il est d'une importance vitale pour le peuple qui habite ces territoires, environné comme il l'est de sauvages, qu'une législation effective soit adoptée sans retard à ce sujet. Je n'ai aucun doute que les amendements projetés traiteront aussi de la question de dualité de langage, question à propos de laquelle une résolution a été passée par le dernier parlement, à la dernière session, et j'ose espérer que cette question sera réglée d'une manière satisfaisante, non seulement pour ces territoires, mais pour le pays en général.

M. l'Orateur, j'aimerais à dire quelques mots de la province de la Colombie-Anglaise. Il faut une connaissance personnelle de cette province pour se faire une idée de sa beauté et de ses richesses, et comprendre la valeur de l'acquisition qu'a faite le Canada lorsque la Colombie-Anglaise est entrée dans la confédération. Je crois que je puis dire avec certitude que cette province est aujourd'hui la plus prospère du Canada. Notre commerce de bois, nos industries des mines, de la pêche et de l'agriculture sont aujourd'hui dans une condition admirable, et notre prospérité augmente chaque année. La population de mon district serait tout particulièrement heureuse de recevoir l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, qui pourrait alors se renseigner personnellement sur l'industrie de la mise en boîte du saumon et juger quels sont les règlements nécessaires à cette importante industrie.

Il a été dit par la presse de l'opposition que le gouvernement perdait du prestige dans le pays. J'espère que cette remarque ne s'applique pas à la province de la Colombie-Anglaise, car sur six représentants envoyés par cette province à cette honorable chambre, les adversaires de trois de ces représentants perdirent leur dépôt, et le sixième eut pour adversaire un conservateur. Je crois que la Colombie-Anglaise a fait son devoir et qu'elle est prête à le faire encore dans l'occasion. J'ai beaucoup de plaisir, M. l'Orateur, à appuyer cette motion.